

LE JOUR, 1947  
12 Novembre 1947

## CONSEILS MUNICIPAUX NOMMES ET SUFFRAGE UNIVERSEL

Que la Chambre veuille (comme l'a fait le pouvoir législatif libanais depuis vingt ans) que les conseillers municipaux des villes soient nommés et non point élus, il faut une raison, il faut une explication à cela. Pour élire des députés, on estime que les collèges électoraux ont des aptitudes suffisantes, mais pas pour les édiles. Le fait paraît étrange.

C'est que les candidats à la députation, dans les villes, estiment que l'effort (qui est toujours immense) est justifié par la situation de député, tandis qu'il ne l'est pas quand il s'agit seulement de représentation municipale. Une place en vaut la peine et pas l'autre.

Pour faire les lois de son pays un homme qualifié se montre prêt à solliciter l'électeur tandis qu'il ne le fera pour gérer les intérêts de sa ville. Fut-elle une capitale

C'est l'absence d'éducation civique dans le peuple, c'est un désordre prolongé qui a fait cela.

Dans les petites villes, dans les bourgs, dans les villages où les électeurs sont peu nombreux, où tout le monde se connaît, l'élection s'impose et le peuple l'exige.

Tandis que dans les villes d'une certaine importance (quarante mille habitants et au dessus dit la loi), un citoyen de qualité, qui se dévouerait, ne trouverait quasiment pas de voix. Il en obtiendrait à vrai dire, mais relativement si peu qu'il en serait découragé. Beyrouth en a fait il y a quelque vingt ans la brillante expérience. La double carence des électeurs et des candidats aboutit ainsi, par nécessité à faire consentir à la désignation par le gouvernement des représentants de la cité.

Ce n'est pas que d'habitude le choix soit mauvais et que les conseillers municipaux nommés ne fassent pas correctement leur devoir. C'est même l'opposé. Mais c'est le signe évident du fait que le citoyen qui, sans faire un effort surhumain, ne peut pas se faire élire à une magistrature du second rang, à une magistrature gratuite, y renonce.

Par contre il y aurait « dans tout ce vomis Subure et l'ergastule » pour parler un langage symbolique et discret, une catégorie de candidats aussi audacieux que redoutables, des forts des halles si l'on veut, pour qui, devenir conseiller municipal d'une grande ville, serait une affaire largement payante et qui livreraient la bataille.

C'est précisément pour ne pas exposer les villes à des histoires de ce genre, qu'on a pris l'habitude de soustraire à l'élection la composition de leurs assemblées. Et ce n'est pas une gloire.

Très certainement, il n'y a pas de quoi être fier ; et c'est dans ce domaine (qui est le point de départ de toute la machine administrative et politique) qu'il devient pressant que l'État tout entier se discipline en vue de se donner de vrais citoyens.

Nous avons eu à ce propos que quelques députés (parmi lesquels personne n'a été surpris de retrouver, à côté de jeunes idéalistes au grand cœur, un vétéran de la popularité démagogique

à pied et à cheval) ont demandé l'autre jour à la Chambre d'instaurer, tout de suite, au Liban, le vote des femmes. Le Président de l'Assemblée a opposé à cette demande inattendue un texte constitutionnel.

Personne plus que nous ne serait ravi de voir les femmes en mesure de voter pour le salut de l'ordre et de la cité ; mais quand on se méfie comme on fait, pour les élections municipales des maris de ces dames, de leurs frères et de leurs fils majeurs, quand on voit ce que compte le collège électoral de gens qui vote comme on déjeune et comme on dîne ; comment peut-on (autrement que par humour, par fantaisie et plaisir personnel) proposer d'aggraver irrémédiablement ce qui est déjà un malheur ?

S'il n'était question que de dignes matrones auxquelles vont tous les respects, pour ne rien dire des bacheliers et de toute la gamme des diplômées, on s'inclinerait sans doute ; mais ne voit-on pas qu'il y a à Beyrouth et ailleurs au Liban des femmes innombrables qui ont besoin d'être tirées de la crasse et de l'ordure et de la plus complète ignorance avant que d'aller voter ?

Qu'il n'en soit pas ainsi sur tout le territoire, nous sommes soulagés et heureux de le constater. Ne serait-ce pourtant que pour préparer et rendre possible d'ici deux ou trois législatures le vote des femmes, la Chambre nous paraît avoir des devoirs sociaux que manifestement elle ne remplit pas et qui devraient l'occuper plus que de vaines entreprises.